

ENVOI PAR COURRIEL

Le 19 janvier 2018

Objet : Demande d'accès à des renseignements personnels
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 20 décembre dernier visant à obtenir les renseignements dans le cadre de l'appel d'offres « Intégration de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) – Maximo version 7.5 – à la DSG et support technique du logiciel 1411-02-0246 » suivants :

- Pour la compagnie STI Maintenance, la liste des contrats obtenus incluant les sous-contrats au cours des dix dernières années auprès de la Société des traversiers du Québec (STQ) incluant le numéro de l'appel d'offres et le nom du représentant pour l'appel d'offres en question;
- Pour la compagnie STI Maintenance, la liste des travaux exécutés pour la création d'appel d'offres ou de préparation d'appel d'offres ou de conseil pour les appels d'offres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2017;
- Pour la compagnie STI Maintenance, la liste de tous les autres travaux exécutés en lien avec la STQ du 1^{er} janvier 2007 au 30 décembre 2017;
- Valeur du contrat octroyé incluant toutes sommes rajoutées par la suite, ainsi que le nom du récipiendaire.

Pour le premier point, si nous vous invitons à consulter le site web du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) qui serait susceptible de contenir des informations utiles pour vous, la STQ ne peut malheureusement pas vous communiquer la liste demandée. En effet, ce document n'existe pas ou n'est pas détenu par la STQ, et ce, selon les articles 1, 9 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1, («la Loi»), qui prévoient ce qui suit :

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Pour le deuxième et troisième points, pour les périodes précitées, la STQ ne détient pas ou ne compile pas de listes de travaux exécutés pour la création d'appel d'offres ou de préparation d'appel d'offres ou de conseil pour les appels d'offres, ni de listes qui pourraient viser d'autres travaux. En effet, ces documents n'existent pas à la STQ, et ce, selon les articles 1 et 9, ci-dessus.

En ce qui a trait spécifiquement au dernier point, nous vous transmettons le bon de commande qui contient les renseignements demandés.

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
 Bon de commande

BC : BC21055

Fournisseur : 9805.0
Date de commande : 2017-04-05
Date de livraison : 2017-03-15
Acheteur : Jérôme Beaulieu

Référence fournisseur : STI2017028
Conditions d'expédition :
Mode d'expédition :

Fournisseur

STI Maintenance Inc.
1946 Davis CP 1203
Jonquière, QC, G7S 4K8
À l'attention de : Claude Boily
Téléphone : 1(418)699-5105
Fax : 1(418)699-0909

Destinataire

Société des traversiers du Québec
250 rue St-Paul
Québec, Québec, G1K 9K9
À l'attention de : Alexandre Pineault
Téléphone : 418 646-0359

Ligne	Qté Unités	Article	# Fournisseur	Description	Coût unitaire	Coût ligne
001	1 UNIT			Création de communications courriels dans le volet intervention et demande de service	7250,00	7250,00

Prix forfaitaire incluant l'ajout de champs aux besoins et de développement en lien avec la DS et interventions

l'implantation de système de communication dans le volet Interventions ainsi que dans demande de service. Le développement de demande de service sera inclus dans cet offre de service. Les directeurs de traverses, chefs séniors et capitalnes séniors auront ces fonctionnalités. Chaque responsable au Service maritime verra les DS qui lui sont attirés. Alpin1, lumor1, logul1, Stca. Parcontre, chaque personne pourra voir l'ensemble de toutes les demandes de services dans un endroit déterminé.

- Tel que discuter avec M. Alexandre Pineault

- RÉFÉRENCE: SOUMISSION # STI2017028

Facturé à : Société des traversiers du Québec
A/s dépt. de la comptabilité
250, rue St-Paul
Québec (QC), G1K 9K9

Total HT :	7250,00
TPS :	362,50
TVQ :	723,19
Coût total :	8335,69 CAD

Courriel: comptabilite@traversiers.gouv.qc.ca

Conditions générales

Terme (ID)	Description
REVENU QUÉBEC	REVENU QUÉBEC

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (L.A.F., c. A-6,002), si vous êtes redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, la STQ peut transmettre à Revenu Québec les montants qui vous seraient normalement dus afin qu'il puisse l'affecter, en tout ou en partie, au paiement de votre dette fiscale.